

Chapitre 2

LA POLITIQUE GÉNÉRALE D'AMÉNAGEMENT

LES CARACTÉRISTIQUES DOMINANTES DU TERRITOIRE

LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

LES PRINCIPES DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT

CHAPITRE 2

La MRC de Portneuf constitue un véritable territoire d'appartenance pour sa population et elle représente le lieu d'interaction d'une variété d'usages à caractères, entre autres, agricole, forestier, récréatif, touristique et faunique. Le toponyme "Portneuf" qui désigne la région remonte au début de la colonie. Les premiers habitants s'y sont, en effet, établis vers 1640 et leurs descendants ont vaillamment contribué à peupler et développer ce territoire. La MRC de Portneuf constitue aujourd'hui une région diversifiée qui fait état d'une dynamique régionale complexe. Intégrée à la région de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf s'avère être la plus peuplée parmi les six MRC qui composent cette région administrative.

En tant qu'outil de planification du territoire, le schéma d'aménagement et de développement doit évidemment rendre compte de cette réalité et présenter une vision de l'organisation du territoire qui tienne compte de ses potentialités et des aspirations du milieu. C'est dans cette perspective que le conseil de la MRC de Portneuf énonce des principes d'aménagement aux fins de guider l'exercice de planification inhérente à la révision de son schéma d'aménagement.

Les principes d'aménagement sont essentiellement fondés sur les lignes de force et les potentialités qui sont propres à la région et ils sont adaptés aux contextes économique, social et politique d'aujourd'hui. Ces énoncés revêtent une importance considérable en matière de planification car ils servent à orienter la MRC dans ses interventions sur le territoire. Les politiques et les principes d'aménagement ont aussi un caractère rassembleur dû au fait qu'ils émanent de l'analyse de la problématique régionale, qu'ils témoignent d'un consensus et qu'ils servent de toile de fond à ce projet collectif que représente la révision du schéma d'aménagement.

2.1) LES CARACTÉRISTIQUES DOMINANTES DU TERRITOIRE

2.1.1 APERÇU DU TERRITOIRE

La MRC de Portneuf se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre les agglomérations de Québec et de Trois-Rivières. Occupant l'extrémité ouest de la région administrative de la Capitale-Nationale, elle est bornée à l'est par la Communauté métropolitaine de Québec et la MRC de La Jacques-Cartier qui en fait partie, au nord par la ville de La Tuque, à l'ouest par les MRC de Mékinac et des Chenaux et au sud par le fleuve Saint-Laurent.

La région de Portneuf constitue le cadre de vie de près de 45 000 personnes et correspond à un vaste territoire de 4 095 kilomètres carrés. Son relief diversifié comprend d'abord les basses-terres du Saint-Laurent. Celles-ci prennent la forme d'une immense plaine fertile qui borde le fleuve sur une distance variant entre trois et vingt kilomètres vers l'intérieur des terres. Le secteur des basses-terres est constitué d'une succession de terrasses qui s'élèvent graduellement jusqu'au bouclier canadien. La présence de certaines de ces terrasses a donné lieu à la formation de falaises le long des rives du fleuve Saint-Laurent, plus particulièrement à Deschambault-Grondines, Cap-Santé, Donnacona et Neuville. Le bouclier canadien occupe la majeure partie du territoire de la MRC de Portneuf. Cet ensemble physiographique prend naissance à partir d'une zone de transition, le piedmont laurentien, entre les basses-terres et les plus hauts plateaux. Plus au nord du territoire, on atteint les Laurentides ou plateau laurentien qui constitue la partie la plus montagneuse du bouclier canadien.

La MRC de Portneuf regroupe dix-huit (18) municipalités dont le territoire, localisé principalement dans sa partie sud, couvre près des deux tiers de l'espace régional, l'autre tiers étant constitué de territoires non organisés connus sous les vocables de Lac-Blanc, Linton et Lac-Lapeyrère. D'une superficie d'un peu plus de 1 500 kilomètres carrés, ceux-ci dominent la partie nord du territoire et représentent le lieu d'interaction d'une foule d'activités à caractère forestier, récréatif, touristique et faunique. Ces espaces forestiers sont divisés en trois unités territoriales créées pour assurer la conservation et la mise en valeur de la faune, soit la Réserve faunique de Portneuf et les zones d'exploitation contrôlée (zecs) Batiscan-Neilson et de la Rivière-Blanche.

Carte 2.1 : Localisation de la MRC de Portneuf et de ses municipalités constituantes

MRC DE PORTNEUF

L'occupation du territoire telle qu'on la connaît actuellement a largement été déterminée par les conditions historiques et les caractéristiques physiques du territoire. Le développement de la MRC de Portneuf s'est effectué en fonction de trois axes. Dans un premier temps et de manière ponctuelle, sur une bande en bordure du fleuve, plus dense et plus large à l'est, plus diffuse et plus étroite à l'ouest. Dans un deuxième temps, le peuplement s'est opéré graduellement de façon perpendiculaire au fleuve vers l'intérieur des terres, ces extensions se localisant aux extrémités est et ouest de la MRC. Aujourd'hui, trois municipalités (Saint-Raymond, Pont-Rouge et Donnacona) canalisent à elles seules 48% de la population totale de la MRC. De façon générale, l'occupation est plutôt dispersée témoignant ainsi du caractère rural de la région.

Tableau 2.1: Superficie et population des municipalités de la MRC de Portneuf, 2006

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE (km ²)	POPULATION
CAP-SANTÉ	54,38	2666
DESCHAMBAULT-GRONDINES	123,60	2032
DONNACONA	20,12	5564
LAC-SERGEANT	3,52	423
NEUVILLE	72,04	3638
PONT-ROUGE	121,02	7518
PORTNEUF	110,43	3086
RIVIÈRE-À-PIERRE	521,31	694
SAINT-ALBAN	150,55	1138
SAINT-BASILE	97,69	2560
SAINT-CASIMIR	65,93	1528
SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne	145,58	462
SAINT-GILBERT	36,95	292
SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF	138,71	1046
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	16,73	2774
SAINT-RAYMOND	684,65	9273
SAINT-THURIBE	50,81	303
SAINT-UBALDE	141,28	1458
TERRITOIRES NON ORGANISÉS	1540,41	52
TOTAL	4095,71	46507

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population 2006

Gouvernement du Québec, Répertoire des municipalités du Québec, 2002

La MRC de Portneuf est avant tout une région ressource. Son dynamisme économique est dominé par l'activité manufacturière, l'agriculture et le tourisme. L'importance du secteur de la transformation est principalement attribuable aux entreprises liées à l'exploitation des ressources naturelles, notamment les secteurs des pâtes et papiers, de la première transformation des métaux et de l'industrie du sciage.

L'agriculture occupe pour sa part une place de premier plan dans l'économie portneuvoise, la MRC s'avérant le territoire le plus agricole de la région de Québec. Enfin, l'industrie touristique constitue un créneau de développement sur lequel misent désormais les intervenants régionaux pour augmenter l'activité économique de la région. Le potentiel de développement est indéniable, en particulier en regard de la villégiature, des activités récréatives de plein air, du tourisme d'aventure, de l'écotourisme et de l'agrotourisme. À ces produits en croissance s'ajoute l'activité touristique engendrée par les richesses culturelles et patrimoniales que l'on retrouve dans la plupart des villages anciens de Portneuf, en particulier le long du Saint-Laurent.

2.1.2 PORTRAIT DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

La MRC de Portneuf constitue un espace vaste et contrasté. C'est une région diversifiée qui conjugue plaines et montagnes, terres en culture et forêts et où on retrouve plus de 1 000 lacs et rivières. C'est également un territoire que les portneuvoises et les portneuvois se sont progressivement appropriés au fil du temps et qu'ils sont fiers d'occuper. La MRC de Portneuf est aujourd'hui marquée par le caractère varié de son organisation spatiale et par la diversité des usages qu'elle concentre.

Le tableau suivant présente le portrait de l'utilisation du sol sur le territoire de la MRC de Portneuf en 1995. Ces données sont issues d'une compilation tirée des cartes écoforestières du ministère des Forêts (1992) et de photographies aériennes (1990). Il s'agit d'un portrait qui est toujours réaliste aujourd'hui. Les données relatives à l'utilisation du sol constituent un outil important dans la gestion du territoire. Ces informations sont essentielles dans la mesure où elles permettent de tracer un portrait global des composantes du milieu naturel, de caractériser l'espace habité et de décrire l'évolution de l'occupation du territoire.

Tableau 2.2: Utilisation du sol dans la MRC de Portneuf, 1995

	Km ²	%
FORESTIER	3242,96	83,6
AGRICOLE	449,48	11,6
URBAIN	54,82	1,4
MINIER	13,56	0,3
UTILITÉ PUBLIQUE	36,59	0,9
MARÉCAGE	41,06	1,1
FRICHE	38,74	1,0
TOTAL	3877,26	100

2.1.2.1 La forêt

La forêt constitue la composante la plus importante du territoire portneuvois. La forêt occupe en effet une grande part de l'espace régional avec ses 3 242 km² qui représentent plus de 83% du territoire régional. Celle-ci regroupe par ailleurs de nombreuses érablières qui se localisent majoritairement à l'intérieur des municipalités de Saint-Raymond, Saint-Ubalde, Saint-Alban et Sainte-Christine-d'Auvergne.

Le couvert forestier régional dans son ensemble est constitué d'une bonne combinaison de feuillus et de résineux. La forêt privée est généralement composée de peuplements feuillus et mélangés (résineux avec feuillus), alors que la forêt publique est dominée par des couverts mélangés. La plus grande partie du bois résineux est localisée à l'intérieur de la forêt publique, tandis que la majorité du couvert feuillu fait partie de la forêt privée. Les proportions de territoires forestiers en régénération ou improductifs sont sensiblement les mêmes sur les terres publiques et privées de la région.

La presque totalité des territoires non organisés est sous couvert forestier (99,2%) et dix municipalités comptent plus de la moitié de leur superficie vouée à la forêt. Ces municipalités se retrouvent principalement au nord du territoire. Celles dont le territoire est le plus significativement occupé par la forêt sont les suivantes: Rivière-à-Pierre (93,7%), Saint-Raymond (87,8%), Sainte-Christine-d'Auvergne (83,5%) et Saint-Léonard-de-Portneuf (80,5%).

La forêt portneuvoise est de tenure publique ou privée. La forêt publique occupe à elle seule une superficie de 2 265 km² sur le territoire de la MRC de Portneuf, soit 55% de l'ensemble régional. Une portion importante de ces terres (67,3%) se situe dans les territoires non organisés localisés dans sa partie nord. La partie résiduelle (741 km²) se présente sous forme de grands tenants, de blocs ou de lots épars, localisés en grande partie dans les municipalités de Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond et Saint-Ubalde. Les terres publiques se répartissent comme suit :

Tableau 2.3: Répartition des terres publiques de la MRC de Portneuf

	Grands tenants km ²	Blocs km ²	Lots épars km ²	TOTAL (%)
RIVIÈRE-À-PIERRE	288,82	N/A	2,46	291,28 (12,9%)
SAINT-ALBAN	N/A	49,3	0,87	50,17 (2,2%)
SAINTE-CHRISTINE- D'Auvergne	N/A	1,66	N/A	1,66 (0,1%)
SAINT-LÉONARD-DE- PORTNEUF	48	6,33	0,31	54,64 (2,4%)
SAINT-RAYMOND	265,56	44,53	1,14	311,23 (13,7%) (45,4%)
SAINT-UBALDE	N/A	28,51	0,4	28,91 (1,3%)
AUTRES MUNICIPALITÉS	N/A	N/A	3,48	3,48 (0,1%)
TNO	1524,38	N/A	N/A	1524,38 (67,3%)
TOTAL	2126,76	130,33	8,66	2265,75

Source : Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de Québec, Secteur des terres, 1995

L'exploitation forestière représente une activité économique importante sur les terres publiques. La MRC de Portneuf est englobée par deux unités de gestion: 90% du territoire régional se situe dans l'Unité de gestion Portneuf-Laurentides alors que la partie résiduelle, située à l'extrémité nord ouest de la Réserve faunique de Portneuf, est comprise dans l'Unité de gestion Bas-Saint-Maurice. Six aires communes (31-01/02/03/04, 41-01 et 42-02) sont disponibles aux entreprises forestières qui y exploitent la matière ligneuse selon les modalités établies dans les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. La superficie couverte par ces contrats couvre 210 300 hectares.

La forêt privée portneuvoise est, pour sa part, caractérisée par sa polyvalence et ses utilisations multiples. Plusieurs fonctions peuvent lui être attribuées soit un rôle écologique d'abord parce qu'elle constitue le milieu de vie d'une grande variété d'espèces tant animales que végétales, un rôle économique ensuite en raison de l'exploitation de la matière ligneuse et de la création d'emploi qui en découle et enfin un rôle social en raison de la multiplicité des activités qu'elle suscite. La forêt privée portneuvoise présente un potentiel de productivité supérieur à la forêt publique. Cette situation s'explique par le fait que la forêt privée peut compter sur de meilleures conditions climatiques et

pédologiques. Relativement à ce dernier point, 81% des sols forestiers privés sont de classe 1, 2, 3, ou 4 comparativement à 69% en territoire forestier public.

La forêt constitue un secteur vital de la structure économique régionale. Celle-ci représente la richesse naturelle la plus exploitée sur le territoire et constitue la source d'approvisionnement des plus importantes industries manufacturières de la région. En terme d'effets directs, l'exploitation forestière regroupe une cinquantaine d'entreprises qui emploient environ 1460 personnes¹. Ces emplois sont en grande partie générés par les fabriques de pâtes et papiers.

2.1.2.2 L'agriculture

L'agriculture représente une composante majeure de l'économie portneuvoise. Cette activité, qui repose sur la présence de quelque 440 fermes dont 43% se consacre à la production laitière², est aujourd'hui à l'origine de plus des deux tiers des emplois compris dans le secteur primaire. L'agriculture se caractérise également par une grande diversité d'élevage, notamment dans le domaine du bovin, de la volaille et du porc, et par une culture maraîchère florissante comme en fait foi la grande diversité de produits de renom tel le maïs sucré, la pomme de terre et les produits de l'érable.

L'agriculture se concentre principalement dans la partie sud du territoire, dans le territoire correspondant aux régions physiographiques des basses-terres du Saint-Laurent et du piedmont du bouclier canadien. Cet espace correspond à l'endroit où se situent les terres de meilleures qualités. À partir du contrefort des Laurentides, la pratique de l'agriculture est plus limitée, les opportunités pour la culture diminuant à mesure que l'on se dirige vers le nord du territoire.

Une compilation effectuée par la MRC de Portneuf en 1995 a permis de déterminer la proportion du territoire de chaque municipalité de la MRC de Portneuf occupée à des fins agricoles. Celle-ci démontre que l'agriculture est prédominante dans les municipalités de Saint-Casimir (60,9%), Saint-Thuribe (50,1%), Cap-Santé (47,9%), Saint-Marc-des-Carières (45,9%) et Deschambault-Grondines (41,6%).

Le caractère structurant de l'agriculture portneuvoise est indéniable. Cette activité, qui contribue à maintenir un paysage rural intéressant, permet de conserver un

¹ Centre des ressources humaines du Canada, juin 2006

² MAPA. Centre de services agricoles de Deschambault, 2003

cadre de vie attrayant pour l'ensemble des résidents de la région. En effet, les espaces agricoles confèrent un caractère champêtre à la région et contribuent à mettre en valeur certains éléments représentatifs du paysage portneuvois.

2.1.2.3 Le milieu urbain

Le milieu urbain regroupe les portions du territoire occupées par les fonctions résidentielles (permanentes ou saisonnières), commerciales et de services, industrielles, institutionnelles et récréatives (terrains de golf et centres de ski). Ces espaces couvrent 54,8 km², représentant ainsi un peu plus de 1% de l'ensemble régional.

La MRC de Portneuf ne dispose pas d'un centre urbain unique qui exerce un rayonnement à l'échelle régionale. L'organisation physique du territoire révèle plutôt un développement urbain éparé, caractérisé par l'existence de plusieurs noyaux de petite et de moyenne taille. D'ailleurs, la région de Portneuf fait état d'une occupation plutôt dispersée comme en témoigne l'indice de densité de 18 habitants au kilomètre carré établi pour la MRC en territoire municipalisé. Cet indicateur confirme le caractère rural de la MRC de Portneuf qui, au-delà d'une prépondérance de la population dans les municipalités de l'est du territoire, s'accroît au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'ouest de la région.

Les activités commerciales et de services en présence sur le territoire portneuvois se répartissent dans les différentes municipalités du territoire. L'activité commerciale représente le secteur d'activité économique favorisant la plus large part des emplois dans la MRC de Portneuf. Cette activité prend forme avec le commerce de gros et le commerce de détail. Quoique le commerce de gros ne soit pas très développé, près du quart de ces commerces qui opèrent dans la région oeuvre dans la vente de machinerie. Le commerce de détail est plus important et est dominé par les établissements rattachés aux secteurs des aliments et boissons, de l'habillement et de l'automobile. Le commerce de l'automobile, qui constitue d'ailleurs le plus gros employeur de la région dans le domaine du commerce de détail, représente un secteur d'activité très dynamique et ce particulièrement à Saint-Raymond. Quant aux établissements de services, ceux-ci se sont relativement bien développés dans la région. L'étendue du territoire portneuvois, conjuguée à la distribution géographique de la population, a amené la plupart des services à se déployer dans l'ensemble du territoire.

La région de Portneuf est bien pourvue en infrastructures d'accueil industriel. La présence de six parcs industriels et de plus de 80 zones industrielles profite aux

investisseurs potentiels qui ont ainsi accès à des sites adéquats pour le développement de leurs activités. Les parcs industriels sont localisés à Deschambault-Grondines, Portneuf, Donnacona, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Raymond. Voué à l'implantation d'industries à grand gabarit, le parc industriel de Deschambault-Grondines/ Portneuf est le plus important en terme de superficie (684,5 hectares). À l'exclusion de ce dernier, les parcs industriels de la région de Portneuf n'ont développé aucune vocation particulière. Les zones industrielles municipales occupent, quant à elles, une superficie totale de 1 337 hectares et sont réservées aux industries et à certains types de commerces, dont la classification diffère selon la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité.

La fonction récréative telle que définie dans le portrait de l'utilisation du sol réalisé par la MRC de Portneuf en 1995 regroupe l'ensemble des superficies occupées par les terrains de golf et le centre de ski alpin de Saint-Raymond. Cette fonction qui occupe à elle seule 1,59 km² sur le territoire régional, se concentre principalement dans les municipalités de Donnacona, Portneuf, Saint-Alban, Saint-Basile, Pont-Rouge et Saint-Raymond. Les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Basile comptent à elles seules près de 60% de cette fonction sur leur territoire. Cette situation est largement tributaire des grandes superficies de sol occupées par les terrains de golf.

Enfin, l'abondance des plans d'eau dans certaines parties du territoire fait en sorte que la villégiature occupe une place importante dans la MRC de Portneuf. Le territoire portneuvois est par ailleurs dominé dans sa partie nord par de vastes étendues de forêts qui présentent des potentiels élevés pour le développement d'activités récréatives et la villégiature. Le statut de protection et d'exploitation faunique accordé à ces territoires de même que la présence de plusieurs plans d'eau incitent en effet les chasseurs, pêcheurs, piégeurs et autres usagers à séjourner sur ces territoires.

2.1.2.4 Les activités minières

Les activités minières sont très présentes dans la région de Portneuf. Les sites d'extraction occupent une superficie totale de 13,56 km² et se concentrent principalement dans les municipalités de Rivière-à-Pierre, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond, de même que dans les territoires non organisés. La municipalité de Saint-Marc-des-Carières est l'endroit qui compte la plus importante proportion de son territoire utilisée à cette fin.

Un inventaire réalisé par la MRC de Portneuf en 1996 a permis de parfaire nos connaissances en ce qui concerne les activités d'extraction présentes sur le territoire. Ce portrait régional démontre la présence de quelques 294 sites d'extraction, actifs ou inactifs, récents ou plus anciens, dont presque la majorité constituent des sablières et des gravières. Une part importante (60%) des sites d'extraction inventoriés étaient cependant inactifs au moment de la réalisation de l'inventaire; le nombre de site en exploitation s'élevant à seulement 84 pour l'ensemble du territoire portneuvois. L'inventaire démontre également que les municipalités de Rivière-à-Pierre et de Saint-Raymond concentrent à elles seules 45% des sites répertoriés dans la région.

2.1.2.5 Les zones d'utilité publique, les marécages et les zones de friches

Les zones d'utilité publique, les marécages et les zones de friches occupent le reste du territoire régional sur une superficie de 116,49 km². Ces usages comptent pour environ 3% du territoire de la MRC de Portneuf.

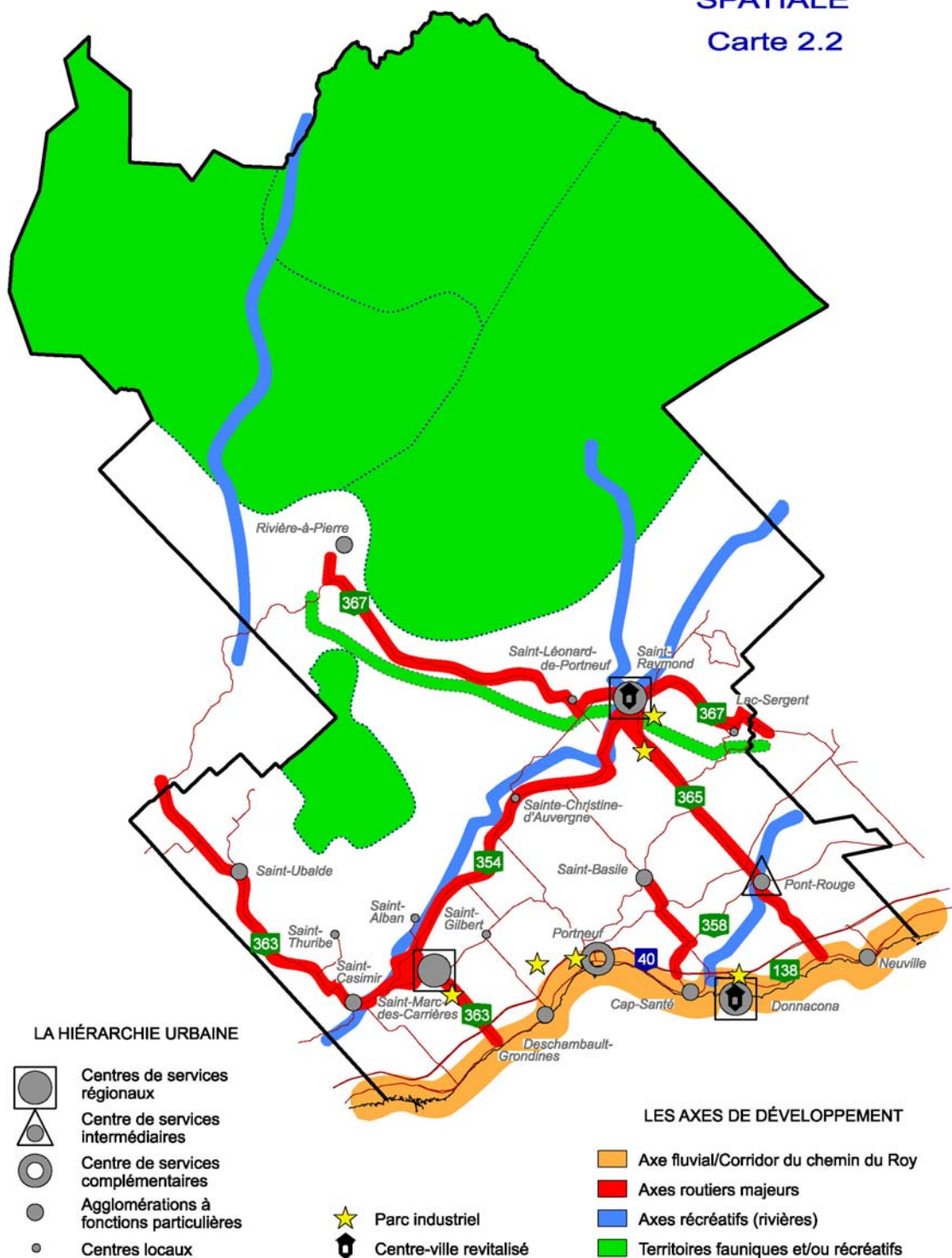
2.2) LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Les municipalités constitutives de la MRC de Portneuf, de par leur histoire, leur localisation géographique, leur structure d'activités économiques, de même que la nature des équipements qu'elles concentrent, ont acquis des vocations qui leur sont propres. Certaines agglomérations se démarquent des autres par leur niveau de services à caractère régional. À l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC de Portneuf doit définir l'organisation de son territoire, formuler une description actualisée de la structure régionale et déterminer les fonctions propres à ses agglomérations. Le concept d'organisation spatiale est une constituante fondamentale du schéma d'aménagement et de développement et un déterminant important dans le cadre du processus de planification régionale. Le concept proposé trace un portrait actualisé des éléments structurants de l'espace régional. Il vise à représenter de manière schématique l'organisation de la structure régionale et vient reconnaître les fonctions propres aux agglomérations. En étroite relation avec les orientations sur lesquelles se fonde le schéma d'aménagement et de développement et ses autres éléments de contenu, le concept d'organisation spatiale se veut une référence lors de la prise de décision aux fins d'effectuer les meilleurs choix possibles en matière d'implantation d'équipements, d'infrastructures et de services.

Incidemment, la MRC considère important de confirmer la vocation de certaines municipalités comme centre de services. À cet égard, les centres de services régionaux devraient, dans la mesure du possible, pouvoir accueillir les équipements et les services publics d'importance régionale. La MRC juge par ailleurs fondamentale de prévoir la distribution des services locaux de base sur tout le territoire et de favoriser l'accès aux équipements et aux services publics d'intérêt régional pour tous ses citoyens. En effet, le concept d'organisation spatiale n'est pas un élément statique. Il évolue selon les diverses conjonctures et les politiques de développement établies au niveau local et régional. Pour cette raison, la planification des équipements, des infrastructures et des services doit être établie en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et des besoins anticipés. Le concept est fondé sur la reconnaissance des attributs des diverses municipalités et est conçu dans une optique de consolidation et de regroupement plutôt qu'une de dispersion et d'éclatement. Le concept d'organisation spatiale de la MRC de Portneuf est illustré à la carte 2.2.

LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Carte 2.2



2.2.1 LA HIÉRARCHIE URBAINE

La détermination de la hiérarchie urbaine consiste à qualifier les agglomérations en fonction de l'importance qu'ils exercent au sein du territoire régional. Cette analyse a été effectuée dans un premier temps en considérant la part de l'emploi régional occupée par chacune des municipalités portneuvoises dans les domaines d'activités commercial, industriel et de services. L'interprétation de ces indicateurs est, en effet, importante dans la mesure où les générateurs d'emploi sont ordinairement des générateurs de déplacement ayant comme conséquence d'exercer une importante attraction à l'échelle de la région.

L'analyse conjointe des trois domaines d'emploi pour chacune des municipalités a nécessité la réalisation de calculs statistiques visant à situer chaque entité municipale dans l'ensemble régional aux fins de faciliter l'analyse comparative des données. Ces mesures statistiques nous ont permis de déterminer si, en regard de la distribution régionale des emplois, une municipalité se démarquait par rapport aux autres et d'apprécier à quel point elle est supérieure ou inférieure au groupe de municipalités de la région. Cette méthode donne une appréciation réaliste des attributs propres à chacune des municipalités et du rayonnement qu'elles exercent les unes par rapport aux autres à titre de génératrices d'emploi.

L'analyse a également tenu compte de deux autres intrants majeurs au moment de procéder à la détermination de la hiérarchie urbaine. La MRC a ainsi procédé à l'étude des caractéristiques fonctionnelles des municipalités aux fins de déterminer leur rôle en matière de desserte régionale dans les domaines administratif, éducatif, culturel, socio-sanitaire, commercial, ainsi qu'au plan de l'emploi. La MRC a enfin complété son analyse en procédant à l'examen des données de migration pour fins d'emploi de la population active occupée et ce pour l'ensemble des municipalités de la région.

Au terme de l'exercice, les municipalités portneuvoises ont été réparties suivant cinq niveaux d'influence. Ceux-ci sont les suivants: centre de services régionaux, centre de services intermédiaires, centre de services complémentaires, agglomération à fonctions particulières et centre local.

L'analyse des données actualisées et leur interprétation démontrent qu'il n'existe pas de centre unique exerçant une véritable attraction sur l'ensemble du territoire qui puisse être identifié comme le cœur économique de la région. Des facteurs géographiques et historiques permettent d'expliquer cette situation. Tenant compte de la configuration des basses-terres du Saint-Laurent, le peuplement s'est d'abord effectué de

façon linéaire en bordure du fleuve avant de se poursuivre progressivement vers l'intérieur des terres. Plus tard, la croissance polarisée par l'agglomération de Québec s'est surtout diffusée dans la partie est du territoire.

2.2.1.1 Les centres de services régionaux

Les centres de services régionaux réfèrent aux municipalités dont le caractère régional se manifeste par la diversité et la proportion des emplois (commerce, service et industrie) qu'elles concentrent. Ces municipalités sont dotées d'équipements qui ont des effets d'entraînement importants sur le développement de la municipalité concernée et sur l'organisation régionale des services.

Les trois principaux centres de services régionaux sont Donnacona, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Raymond. Leur position en tant que centres de services s'est indéniablement consolidée au cours des vingt dernières années, la somme des emplois de commerces et de services ayant respectivement augmenté de 66%, 32% et 54% dans ces municipalités. Par ailleurs, des projets visant l'amélioration des équipements existants et l'implantation de nouveaux services sont prévus dans ces agglomérations au cours des prochaines années, contribuant ainsi au maintien de leur fonction.

Il est important de souligner l'initiative entreprise par les villes de Saint-Raymond (1997) et Donnacona (1999) lorsqu'elles se sont lancées dans une démarche de revitalisation de leur centre-ville. Dans la foulée du programme "Rues principales", ces deux villes ont alors procédé à la restauration de leurs artères commerciales et se sont dotées de moyens visant la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti en présence dans ces secteurs. Leurs efforts se sont traduits par des résultats éloquentes si on en juge par la réussite des interventions visant à améliorer le cachet et l'ambiance de leur centre-ville respectif qui sont maintenant redevenus des espaces attractifs.

2.2.1.2 Le centre de services intermédiaire

La ville de Pont-Rouge est la deuxième municipalité la plus peuplée de la MRC de Portneuf. Depuis les vingt dernières années, cette municipalité a connu une croissance démographique importante qui devrait, selon les projections estimées de la population, se poursuivre au cours des prochaines années. Le nombre élevé de permis de construction résidentielle (411) émis de 1997 à 2006 démontre également la forte croissance urbaine qu'a connue cette municipalité. La proximité de l'agglomération de Québec n'est pas étrangère à cet accroissement démographique et résidentiel. Cette

MRC DE PORTNEUF

proximité limite cependant les possibilités de développement commercial de la municipalité. Les données du recensement de 2006 démontrent en effet qu'une forte proportion de la population active occupée de Pont-Rouge travaille à l'extérieur de la MRC de Portneuf (44,7%).

Caractérisée par sa forte croissance résidentielle, Pont-Rouge compte par ailleurs sur son territoire une diversité d'équipements scolaires, récréatifs et culturels qui profitent à sa population et aux municipalités avoisinantes. L'accroissement du nombre d'emplois liés aux commerces et aux services depuis une vingtaine d'années (60%) démontre l'importance de cette municipalité en tant que centre de services. Il en est de même des projets d'équipements qui sont envisagés sur le territoire.

Le portrait de la municipalité en tant que centre de services tend progressivement à se diversifier. L'accroissement accéléré de la population de Pont-Rouge et les projets structurants qui y sont prévus font en sorte que cette ville présente de plus en plus les caractéristiques d'un centre de services important. Le statut de centre de services intermédiaire attribué à Pont-Rouge confère à cette municipalité en croissance une importance particulière.

2.2.1.3 Les centres de services complémentaires

Les centres de services complémentaires représentent les municipalités offrant des services aux municipalités avoisinantes, en complément des centres de services régionaux. L'influence des activités commerciales et de services présentes sur ces territoires est toutefois ressentie au-delà de leurs limites municipales. Ces municipalités se caractérisent par la diversité des commerces et des services offerts à leur population respective et aux municipalités limitrophes.

La ville de Portneuf est identifiée à titre de centre de services complémentaires. L'importance des emplois générés dans le domaine manufacturier et de services, de même que les activités liées à la présence d'infrastructures dont notamment un quai en eau profonde, confèrent cette attribution à la ville de Portneuf.

2.2.1.4 Les agglomérations à fonctions particulières

Il existe sur le territoire de la MRC de Portneuf des agglomérations qui sont généralement avantagées par une localisation stratégique le long de certains axes de

développement. Celles-ci acquièrent une certaine importance au niveau régional en raison des fonctions particulières qu'elles exercent.

Les agglomérations à fonctions particulières regroupent les municipalités de Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Rivière-à-Pierre, Saint-Ubalde, Saint-Casimir, Neuville et Saint-Basile. La ville de Cap-Santé se distingue d'abord en tant que chef-lieu de la MRC de Portneuf. Les municipalités de Saint-Casimir et de Saint-Ubalde se caractérisent par la diversité des services offerts à la population tandis que la ville de Neuville se distingue par sa fonction résidentielle et de services. Enfin, les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Basile et Rivière-à-Pierre se démarquent par l'importance de leur secteur industriel.

2.2.1.5 Les centres locaux

Les municipalités qualifiées de centres locaux se caractérisent par les services de proximité offerts sur leur territoire qui servent principalement de support aux collectivités locales. Les municipalités de Lac-Sergent, Saint-Alban, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Thuribe font partie de cette catégorie.

Les centres locaux n'ont pas le même rayonnement que les centres de services. Le concept d'organisation spatiale se voulant un outil évolutif, les centres locaux pourront toutefois offrir des services de niveau supérieur dépendamment des politiques de développement établies au niveau local et régional.

2.2.2 LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

En plus de proposer une conception intégrée de la hiérarchie urbaine en territoire portneuvois, le concept d'organisation spatiale vient aussi identifier d'autres déterminants en matière de planification régionale soit, les principaux axes de développement propres à la région. Leur distribution coïncide d'abord avec le réseau routier principal de la région. Ces axes comprennent également les principaux cours d'eau dont l'importance est indéniable à titre de facteur de localisation du peuplement et qui constitue aujourd'hui des axes de développement récréatifs structurants. Le concept d'organisation spatiale met également en évidence l'importance du fleuve et vient faire état de l'effet attractif de certains territoires dans les domaines fauniques et récréatifs. Ces axes et ces territoires ont donc des effets structurants importants sur l'organisation physique du territoire régional.

L'axe fluvial/corridor du chemin du Roy est physiquement formé de trois segments (le fleuve Saint-Laurent, la route 138 et l'autoroute 40) qui se fondent en un même ensemble tenant compte de leur proximité et de la complémentarité des fonctions qu'ils exercent. Cet axe constitue le berceau du peuplement de la région portneuvoise. Historiquement, le fleuve et le chemin du Roy ont joué un rôle fondamental comme axe de communication et de commerce. L'ensemble unit les municipalités riveraines au fleuve et exerce une fonction de liaison avec les régions voisines et le reste du Québec. Ce corridor se caractérise par la richesse des éléments patrimoniaux observables tout au long de son parcours et par les possibilités de mise en valeur qu'il offre en matière de récréation et de tourisme. Différentes interventions visant à mettre en valeur ce corridor ont été réalisées comme en témoigne la création d'une aire de reproduction de la sauvagine au marais Léon-Provancher, la construction d'un port de refuge au quai de Portneuf, l'agrandissement de la marina de Neuville et l'implantation du circuit cyclable de la Route Verte sur les accotements asphaltés de la route 138.

Les axes routiers majeurs identifiés au concept d'organisation spatiale représentent l'assise du réseau routier régional. Ils sont constitués de l'autoroute 40 et de la route 138, deux artères d'importance qui assurent les déplacements interrégionaux sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Ce système routier comprend, en outre, les cinq grands axes régionaux, soit les routes 354, 363, 365, 367 et 358 (tronçon localisé entre les routes 138 et Delage) qui donnent accès aux différentes portions de territoire habité de la MRC. À cela s'ajoute la partie du réseau routier supérieur qui se rend au cœur de l'agglomération de Saint-Basile.

La MRC de Portneuf reconnaît à titre d'axes récréatifs les rivières Jacques-Cartier, Sainte-Anne, Bras-du-Nord de la Rivière Sainte-Anne et la rivière Batiscan. Ces corridors hydrographiques présentent des caractéristiques qui en font des ensembles au potentiel récréatif et touristique indéniable; d'ailleurs, les bassins versants de ces cours d'eau ont été retenus, à titre de bassin versant prioritaire, dans le cadre de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec. Ces axes ont été, dans les faits, des voies historiques de pénétration du territoire dont le rôle a été des plus importants à l'intérieur des différentes phases d'appropriation du territoire portneuvois.

La rivière Jacques-Cartier constitue un élément structurant de l'organisation spatiale de l'est du territoire. Cette rivière possède un statut de zec saumon. En effet, suite à l'initiative du milieu, le saumon de l'Atlantique a été réintroduit dans la rivière. Les efforts consentis au niveau municipal et industriel pour éliminer les sources de pollution, de même que les ententes intervenues avec les propriétaires de centrales

hydroélectriques ont permis d'assurer la montaison des saumons jusqu'à leurs sites de fraie tout en assurant une accessibilité publique qui tient compte des considérations environnementales du milieu. Ce cours d'eau constitue l'une des dix-neuf rivières qui forment les 4 114 kilomètres du Réseau des rivières du patrimoine canadien.

Plusieurs activités ont cours sur la rivière Jacques-Cartier et ses abords. Le parc de l'Île Notre-Dame à Pont-Rouge, le parc des Berges à Donnacona et la passe migratoire à Cap-Santé sont des sites aménagés qui permettent aux visiteurs de découvrir la rivière et ses attraits. Dans la municipalité de Pont-Rouge, le centre de plein air Dansereau comporte des sentiers aménagés pour la randonnée pédestre, la promenade en vélo et le ski de fond. Enfin, le canotage, la descente en kayak et l'escalade comptent également parmi les activités récréatives qui suscitent l'intérêt de nombreux utilisateurs.

La rivière Sainte-Anne possède un potentiel de mise en valeur élevé sur les plans environnemental et touristique. Importante frayère pour le poulamon atlantique à son embouchure, celle-ci dispose de caractéristiques et d'attraits naturels remarquables qui lui confèrent un potentiel de mise en valeur élevé. Le secteur du canyon de la rivière Sainte-Anne à Saint-Alban et la chute Gorry à Sainte-Christine-d'Auvergne comptent parmi les sites naturels qui rendent possible l'accès à ce cours d'eau et confèrent à cet axe un attrait particulier. La rivière Sainte-Anne fait, par ailleurs, l'objet d'un programme de mise en valeur qui consiste à harmoniser la protection et la mise en valeur de la rivière en procédant à la signature de contrats de rivière. Le contrat de rivière se veut une entente par laquelle les propriétaires riverains, les promoteurs, les corporations municipales ainsi que les associations de plein air s'engagent à réaliser des aménagements et à prendre les mesures nécessaires en vue de limiter l'impact de leurs activités sur les ressources hydriques et fauniques.

Le secteur de la rivière Bras-du-Nord, affluent de la rivière Sainte-Anne, fait état d'un environnement naturel exceptionnel et distinctif dans la MRC de Portneuf. L'escalade, la randonnée, le canotage et le cyclisme figurent au nombre des activités qui présentent des potentiels d'exploitation dans ce secteur. Ce milieu offre actuellement un circuit de canotage sur la rivière Bras-du-Nord. Le secteur est également traversé par le sentier Trans-Québec, un réseau pédestre d'envergure nationale. En matière de planification régionale, la protection et la mise en valeur du milieu dans un contexte où ce territoire fait l'objet d'une exploitation forestière constitue un enjeu de développement important de ce secteur.

La rivière Batiscan, qui traverse les territoires de la Réserve faunique de Portneuf, de la zec de la Rivière-Blanche et de la municipalité de Rivière-à-Pierre figure également à titre d'axe de développement récréatif et touristique. La rivière fait l'objet d'un plan d'action en vue de mettre en valeur cet axe privilégié de développement.

Le concept d'organisation spatiale fait également état de l'importance des territoires fauniques et récréatifs qui sont compris dans la MRC de Portneuf. Ces territoires sont multiples. Cette catégorie comprend d'abord la zec Batiscan-Neilson, la zec de la Rivière-Blanche et la Réserve faunique de Portneuf qui couvrent les territoires non organisés, de même qu'une partie des municipalités de Rivière-à-Pierre, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Raymond. Le parc régional des lacs Long et Montauban fait également partie de cet ensemble de territoires considérant le potentiel récréatif et touristique remarquable de ce secteur. Tenant compte de la nature des activités qui lui sont propres, le parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf est également désigné à titre de territoire récréatif. Ce dernier joue un rôle important dans la mise en valeur des potentiels récréatifs et touristiques du territoire portneuvois. La piste multifonctionnelle constitue, en effet, un corridor touristique privilégié qui permet la pratique d'activités récréatives quatre saisons (randonnée à bicyclette et motoneige).

Ces territoires font l'objet d'une forte demande à des fins récréatives et/ou fauniques. La MRC de Portneuf a avantage à reconnaître et à préserver ces territoires pour promouvoir la récréation et le tourisme dans la région. L'identification de ces territoires à l'intérieur du concept d'organisation spatiale démontre l'intention de la MRC de favoriser l'accès à ce patrimoine régional tout en assurant la protection des caractéristiques qui déterminent la qualité de ces grands ensembles.

Le concept d'organisation spatiale accompagnant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf présente donc un portrait complexe qui illustre l'état de la dynamique régionale en traduisant les fonctions prédominantes des différentes municipalités locales, le caractère attractif de certains territoires de même que l'organisation des divers réseaux qui relient les agglomérations entre elles.

2.3) LES PRINCIPES DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT

Les principes directeurs d'aménagement constituent des énoncés généraux qui dictent les volontés de la MRC de Portneuf quant à l'organisation de son territoire. Ils servent de cadre à la formulation des grandes orientations d'aménagement énumérées au

chapitre suivant. Ces principes directeurs émanent de constats établis à l'issue de l'analyse de la problématique régionale d'aménagement, de l'examen des préoccupations du milieu et des enjeux d'aménagement. Ils témoignent d'une vision de l'aménagement et du développement du territoire régional et traduisent le consensus établi par la MRC de Portneuf et ses partenaires.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL REPOSANT SUR UNE PLANIFICATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE.

Par la formulation de ce grand principe d'aménagement, la MRC de Portneuf véhicule son intention de privilégier une organisation de l'espace régional qui favorise le développement économique et social des communautés locales. De façon générale, la population a accès à de nombreux services publics, les équipements importants permettant de répondre aux besoins de nature locale et régionale étant répartis dans l'ensemble du territoire. La MRC souhaite que les municipalités tiennent compte des investissements déjà consentis à l'endroit des équipements et des services publics présents sur le territoire qui, généralement, se retrouvent de façon plus concentrées dans les centres urbains denses et peuplés. De la même façon, la MRC souhaite que les municipalités reconnaissent les périmètres d'urbanisation et qu'elles y orientent prioritairement les activités de nature urbaine. Les choix de la MRC à l'égard de la planification des activités industrielles et urbaines sont exprimés au chapitre 3 portant sur les grandes orientations d'aménagement.

UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CONTRIBUANT À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION.

La qualité de vie des portneuvois figure au nombre des grandes préoccupations de la MRC de Portneuf. Cette qualité de vie est largement tributaire des conditions de sécurité en certains endroits et de la qualité générale de l'environnement.

Certaines caractéristiques du territoire font en sorte que l'utilisation du sol à ces endroits est susceptible de menacer la sécurité publique et d'entraîner des dommages importants aux biens et à l'environnement. De la même manière, la présence de certaines activités humaines peut comporter des risques et des nuisances pour l'occupation du sol à proximité et ainsi créer des situations conflictuelles entre différents usages limitrophes. Il est de la responsabilité des administrations publiques de prendre les mesures nécessaires

afin de prévenir les sinistres, d'en atténuer les impacts et ainsi assurer la sécurité des personnes et des biens de même que la protection de l'environnement. Au chapitre 3 portant sur les politiques particulières d'aménagement, la MRC de Portneuf exprime ses intentions d'aménagement à l'égard de la sécurité publique, de la cohabitation de certains usages et de l'environnement en général.

La qualité de vie suppose également le maintien des conditions qui déterminent la qualité d'un site pour la récréation et le tourisme. À cet égard, la qualité des paysages et du cadre bâti est un élément important à considérer dans les choix d'aménagement. Le maintien des services de base et des conditions de logement compte également dans l'amélioration de la qualité de vie de la population.

UNE EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES RESPECTANT LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La MRC de Portneuf est une région qui se caractérise par l'abondance de ses ressources naturelles. L'agriculture occupe une place de premier plan dans l'économie portneuvoise, la MRC s'avérant le territoire le plus agricole de la région de la Capitale-Nationale. L'exploitation forestière et l'exploitation des ressources minérales sont des activités également très présentes dans la région. Bon nombre d'emplois sont attribuables aux entreprises liées à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles notamment, les entreprises oeuvrant dans les secteurs des pâtes et papiers, de la première transformation des métaux et de l'industrie du sciage.

Les ressources naturelles contribuent grandement à la richesse de notre région. Les choix en matière d'aménagement devront conduire à la mise en valeur et à la protection de ces ressources tout en garantissant le maintien de la qualité générale de l'environnement, le respect des activités présentes dans ces milieux et le maintien de la qualité de vie. De ce fait, l'exploitation des ressources naturelles devra respecter les principes de développement durable.

Le développement durable vise à intégrer le respect de l'environnement à titre d'intrant dans le processus de prise de décision. Il s'agit d'un objectif de gestion qui entend utiliser de façon judicieuse les ressources naturelles, limiter les dommages causés à l'environnement, diminuer les pressions sur les ressources et éviter leur gaspillage et leur épuisement. Dans la foulée de la *Loi sur le développement durable* sanctionnée le 19 avril 2006 par le gouvernement du Québec, la MRC de Portneuf souscrit également aux

principes du développement durable et entend, dans la mesure de ses possibilités et selon une approche évolutive, rechercher l'atteinte de tels objectifs dans ses interventions en matière d'aménagement et de développement sur le territoire. Cette loi définit le développement durable comme un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles, qui ne compromet pas les capacités des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement. Le chapitre 3 véhicule des orientations qui respectent les principes du développement durable.

UNE ARMATURE RÉGIONALE FONCTIONNELLE FONDÉE SUR LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES.

La MRC de Portneuf ne dispose pas d'un centre de services unique qui dessert l'ensemble de la population. Le territoire régional comporte plutôt plusieurs noyaux urbains qui offrent, à un niveau variable, des biens et des services à leur communauté respective et aux populations limitrophes. La MRC juge important de planifier de façon à ce que la desserte en services soit mieux distribuée entre les diverses parties du territoire aux fins d'atteindre un développement plus équilibré. De plus, afin de permettre l'existence de conditions favorables au développement de la région, il est nécessaire de veiller à préserver l'intégrité économique et sociale des petites municipalités.

Dans le cadre du présent exercice de planification du territoire, la MRC de Portneuf entend miser sur le maintien d'un milieu rural vivant et de communautés locales dynamiques aux fins de fonder l'assise du développement économique de la région. À cet égard, le maintien de l'occupation du territoire rural doit devenir une préoccupation d'importance. Cette occupation n'est toutefois possible que dans la mesure où la population puisse disposer de services et d'équipements de base. Incidemment, la disponibilité de services d'enseignement primaire, de soins de santé et d'activités pour la famille s'avère essentielle à cet égard.

La MRC croit par ailleurs qu'il faut miser sur la capacité des milieux locaux à rassembler ou à produire les conditions de leur développement. À cet égard, il importe que les richesses forestières, les ressources fauniques, de même que le patrimoine historique et culturel soient préservés de façon à contribuer à la consolidation et au développement du milieu. Le défi de la relance des collectivités locales consiste à maximiser le potentiel de développement des collectivités locales tout en effectuant un usage rationnel des ressources.

UNE MISE EN VALEUR DES POTENTIELS RÉCRÉATIF, TOURISTIQUE ET CULTUREL DU MILIEU AXÉE SUR UN ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI DE QUALITÉ.

La MRC de Portneuf est réputée pour l'état enviable de son environnement. L'accessibilité des sites naturels de la région, la diversité de ses paysages, de même que la bonne qualité du milieu en général constituent des traits caractéristiques du patrimoine environnemental de la région.

La préservation de l'environnement représente une valeur importante pour les portneuvois et les portneuvoises. Il leur importe que les générations futures puissent disposer d'un environnement pouvant répondre à leurs besoins et leurs aspirations. En intervenant à l'intérieur de son champ d'application, la MRC de Portneuf entend bien répondre à cette préoccupation considérant le fait que l'environnement constitue un élément déterminant dans tout exercice d'organisation et de planification du territoire.

La présence d'un milieu naturel de qualité constitue évidemment une solide base de développement économique régional. En matière de tourisme, l'attrait de la région est principalement la grande nature. Le territoire est doté, en effet, d'importantes ressources récréatives naturelles (forêt, lacs et rivières) qui se prêtent bien à la pratique des activités de plein air. La région de Portneuf offre ainsi la possibilité de pratiquer une multitude d'activités récréatives et de plein air telles que la villégiature, la chasse, la pêche, la motoneige, le ski de fond, le camping, la voile, le rafting, etc. L'industrie touristique régionale constitue un créneau de développement sur lequel misent les intervenants de ce milieu pour augmenter l'activité économique de la région. Dans cette optique, la MRC de Portneuf a élaboré une orientation aux fins de développer ses potentiels touristiques et de promouvoir la récréation et le tourisme dans la région.

La région de Portneuf se distingue, par ailleurs, par la richesse et la diversité de ses paysages naturels et humanisés. Ceux-ci se caractérisent par la présence du fleuve Saint-Laurent, ainsi que de quatre bassins hydrographiques majeurs soit, les rivières Sainte-Anne, Jacques-Cartier, Portneuf et Batiscan autour desquelles s'est articulé le développement de la région. La présence de ces cours d'eau et le caractère champêtre de la région créent incidemment des percées visuelles intéressantes pour l'observation des paysages.

La préservation et la mise en valeur des paysages représentent une des composantes importantes de l'aménagement du territoire. La qualité esthétique d'un lieu

devient, en effet, un critère de plus en plus recherché au moment du choix d'un milieu de vie. Il est de plus reconnu que le développement de l'industrie touristique est tributaire de la qualité visuelle des paysages d'une région. Malheureusement le patrimoine paysager a souvent été détérioré par des interventions humaines inconsidérées. Certains usages ont en effet des impacts importants sur la qualité visuelle des paysages et il importe dans ce contexte de s'en préoccuper et de veiller à les sauvegarder.

La conservation des paysages de la région de Portneuf dépend largement des efforts concertés des intervenants impliqués et d'une gestion efficace des ressources autant naturelles que culturelles du territoire. À cet égard, le schéma d'aménagement et de développement comprend une orientation visant à sauvegarder la qualité des paysages à l'intérieur des corridors touristiques ainsi que dans l'environnement visuel des sites et des territoires d'intérêt.

Tableau 2.4 Principes et orientations d'aménagement

PRINCIPES DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT	
1.	Un développement économique et social reposant sur une planification de l'organisation du territoire.
2.	Un aménagement du territoire contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de la population.
3.	Une exploitation des ressources naturelles respectant les principes de développement durable.
4.	Une armature régionale fonctionnelle fondée sur le maintien de l'intégrité des collectivités locales.
5.	Une mise en valeur des potentiels récréatif, touristique et culturel du milieu axée sur un environnement naturel et bâti de qualité.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	
L'AGRICULTURE	- Assurer la protection du territoire agricole et l'utilisation prioritaire de celui-ci à des fins d'agriculture. - Planifier l'aménagement de la zone agricole en tenant compte des particularités du milieu et du dynamisme de l'activité agricole. - Favoriser le développement des activités et des entreprises agricoles tout en assurant la protection de l'environnement et une cohabitation harmonieuse des activités en milieu agricole. - Encadrer et régir le développement de la production porcine à l'échelle régionale de façon à favoriser une meilleure acceptabilité sociale des nouveaux projets.
LA FORÊT	- Favoriser l'aménagement durable de la forêt et concilier l'exploitation forestière avec l'ensemble des ressources ou des activités inhérentes aux milieux forestiers. - Assurer l'uniformité des normes applicables en forêt privée à l'échelle régionale et sensibiliser les intervenants forestiers à l'importance d'adopter des saines pratiques d'aménagement forestier. - Assurer la pérennité des peuplements d'érablières et en favoriser la mise en valeur à des fins acéricoles.
LES RESSOURCES MINÉRALES	- Favoriser une meilleure gestion des ressources minérales en tenant compte des préoccupations environnementales et sociales du milieu. - Favoriser la restauration des sites d'extraction.
L'ENVIRONNEMENT	- Sauvegarder la qualité des paysages à l'intérieur des corridors touristiques ainsi que dans l'environnement visuel des sites et des territoires d'intérêt. - Préserver l'intégrité des milieux naturels qui présentent des caractéristiques écologiques particulières. - Préconiser des mesures pour protéger la ressource hydrique (eaux de surface et souterraines) et encourager les initiatives du milieu destinées à en maintenir ou à en améliorer la qualité.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	- Assurer la protection du public et réduire les coûts et les dommages associés aux sinistres sur le territoire. - Déterminer les zones soumises à des contraintes naturelles sur le territoire ainsi que les immeubles dont la proximité est susceptible de générer des risques pour l'occupation humaine.
LA RÉCRÉATION ET LE TOURISME	- Déterminer les territoires à fort potentiel récréatif et touristique ainsi que les éléments distinctifs sur les plans naturel et esthétique et protéger leur caractère d'intérêt. - Favoriser la mise en valeur et l'accessibilité publique aux lacs et aux cours d'eau du territoire.
LE PATRIMOINE ET LA CULTURE	- Protéger les éléments relatifs à notre patrimoine historique et culturel et en favoriser la mise en valeur. - Reconnaître l'importance du patrimoine religieux et sa valeur sur les plans architectural, touristique et communautaire.
L'URBANISATION	- Favoriser la concentration du milieu bâti en privilégiant le développement des fonctions urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation tout en permettant la consolidation des noyaux bâtis sur le territoire. - Prévoir des espaces à bâtir suffisants à l'intérieur des périmètres d'urbanisation pour répondre à la demande. - Favoriser le maintien et l'amélioration d'un cadre de vie de qualité dans les milieux urbanisés.
L'INDUSTRIE	- Reconnaître les principales structures d'accueil industriel en place sur le territoire de la MRC et préserver leur vocation. - Orienter prioritairement les activités industrielles à l'intérieur des espaces prévus à cette fin de façon à éviter les conflits d'usage et à rentabiliser les investissements publics. - Encadrer le démarrage et l'exercice de petites entreprises à domicile.
LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS	- Définir les équipements et les infrastructures structurants du territoire régional et les éléments de support importants pour les collectivités locales. - Favoriser une implantation stratégique des équipements et des services à caractère public sur le territoire.
LES TRANSPORTS	- Planifier l'organisation du réseau de transport régional afin d'en assurer sa fonctionnalité et son efficacité. - Assurer la sécurité des systèmes de transport régionaux et une meilleure gestion du réseau routier supérieur. - Favoriser la complémentarité entre les modes de transport en présence sur le territoire par une meilleure intégration du transport collectif. - Reconnaître l'importance des réseaux récréatifs de transport sur le territoire.
LES TERRES DU DOMAINE PUBLIC	- Assurer la préservation des terres du domaine public et le maintien de son accessibilité. - Définir des stratégies d'occupation du territoire public tenant compte des particularités du milieu.